



S'adresse aux :

- Offices d'orientation professionnelle et offices cantonaux de la formation professionnelle
- Centre suisse de services de formation professionnelle
- Conférence des directeurs d'école d'agriculture et responsables de la formation de base des écoles professionnelles agricoles
- Unions cantonales des agriculteurs
- Comité directeur de l'OrTra AgriAliForm

Révision totale de la formation initiale dans le champ professionnel de l'agriculture : Voici les principaux changements à partir de 2026/27

Bonjour

L'OrTra AgriAliForm coordonne et promeut la formation professionnelle dans le champ professionnel de l'agriculture. Les professions suivantes font partie du champ professionnel :

- Agriculteur/trice CFC
- Aviculteur/trice CFC
- Maraîcher/ère CFC
- Arboriculteur/trice CFC
- Viticulteur/trice CFC
- Caviste CFC

Notre champ professionnel fait l'objet d'une révision totale, la nouvelle ordonnance sur la formation devrait entrer en vigueur le 01.10.2025 et sera appliquée **à partir de l'année scolaire 2026/27**. Par cette lettre, nous vous informons des principaux changements dans les métiers de l'agriculture.

Situation de départ

L'agriculture suisse se caractérise par une énorme diversité, due aux différentes conditions géographiques des régions de montagne et de vallée. Cela se traduit par de très grandes différences dans les structures des exploitations. Un autre point pertinent est que près de 30% des exploitations agricoles sont des exploitations à temps partiel. Celles-ci doivent également être gérées par des personnes bien formées.

Une caractéristique unique des métiers de l'agriculture en Suisse est que près de 90% des titulaires d'un CFC dirigent ensuite leur propre entreprise. De plus, il y a une forte proportion de personnes suivant une deuxième formation. Les exigences très élevées de la société à l'égard de l'agriculture entraînent des défis supplémentaires et toujours plus d'obligations légales.

D'autres défis sont le changement climatique, la numérisation ainsi qu'une production encore plus durable dans les trois dimensions de la durabilité : tant la compréhension des interactions agro-écologiques et une promotion accrue de la fertilité des sols et de la biodiversité que sa rentabilité et ses aspects sociaux sont importants pour une production indigène durable.

Objectif de la révision totale

Nous formons des professionnels compétents qui apprennent différentes méthodes et approches au cours de leur formation. Ils sont flexibles, ouverts à une optimisation constante et abordent les défis de manière active.

Pour répondre à toutes ces exigences et à toute l'étendue de l'agriculture, un modèle de formation flexible est nécessaire.



Principaux changements

Le champ professionnel ne comprend désormais plus que quatre métiers, dont deux avec des orientations :

- **Agriculteur/trice CFC**

- ⇒ CFC de 3 ans avec orientations et possibilité de suivre une autre orientation en 4^{ème} année.
- ⇒ Le métier de "aviculteur/trice" devient une orientation du CFC d'agriculteur.

Au cours des deux premières années, l'école professionnelle dispense à tous de larges bases dans les domaines animal et végétal, en quelque sorte les "basics de l'agriculture". En 3^e année, on se spécialise dans l'une de ces orientations :

- Grandes cultures
- Économie alpestre et agriculture de montagne
- Production végétale biologique
- Production bovine
- Aviculture
- Production porcine

- **Viniculteur/trice CFC**

- ⇒ Nouvelle profession résultant de la fusion des actuelles professions de viticulteur/trice CFC et de caviste CFC.
- ⇒ CFC de 3 ans avec orientations et possibilité de suivre une autre orientation en 4^{ème} année.

Les deux premières années sont consacrées à l'apprentissage des bases des métiers actuels de viticulteur et de caviste. En 3^{ème} année, on se spécialise dans l'une de ces orientations :

- Vigne
- Cave

Diplôme avec une ou deux orientations ?

Dans l'agriculture, il existe aussi bien des exploitations très spécialisées que des exploitations mixtes avec plusieurs branches d'activité. Celui qui ne s'intéresse qu'à l'une des spécialisations des orientations est mieux formé qu'auparavant dans cette orientation après trois années d'apprentissage : en largeur les deux premières années, en profondeur la troisième année.

Pour tous les autres, nous recommandons de suivre une deuxième orientation. Comme on dispose alors déjà d'un CFC, le salaire de l'année d'apprentissage pour ce deuxième CFC représente environ 60 à 70% du salaire de départ d'un agriculteur ou d'un viticulteur CFC.

L'orientation suivie sera indiquée sur le CFC. En suivant une deuxième orientation, on obtient un deuxième CFC.

Exigences minimales pour les entreprises formatrices dans les orientations

Nous les mettons à votre disposition pour fin 2024

- **Maraîcher/maraîchère CFC et**

- **Arboriculteur/trice CFC**

- ⇒ Le modèle de formation reste un CFC de 3 ans sans orientations. Les plans de formation et l'ordonnance de formation ont été révisés en même temps que les autres professions.



Formation à l'agriculture biologique

La formation à l'agriculture biologique est indispensable pour toutes les professions et orientations. En conséquence, les connaissances relatives à l'agriculture biologique sont intégrées dans toutes les professions et orientations. Un approfondissement supplémentaire est possible pour les agriculteurs/trices CFC avec l'orientation "production végétale biologique".

Agropraticien AFP

Ce parcours de formation sera également soumis à une révision. Elle sera mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2027/28. Ainsi, en 2029, les premières procédures de qualification auront lieu simultanément conformément aux nouveaux règlements pour le CFC et l'AFP. La perméabilité sera toujours garantie, avec le diplôme d'agropraticien AFP, il sera possible d'entrer en 2^{ème} année d'apprentissage pour le CFC.

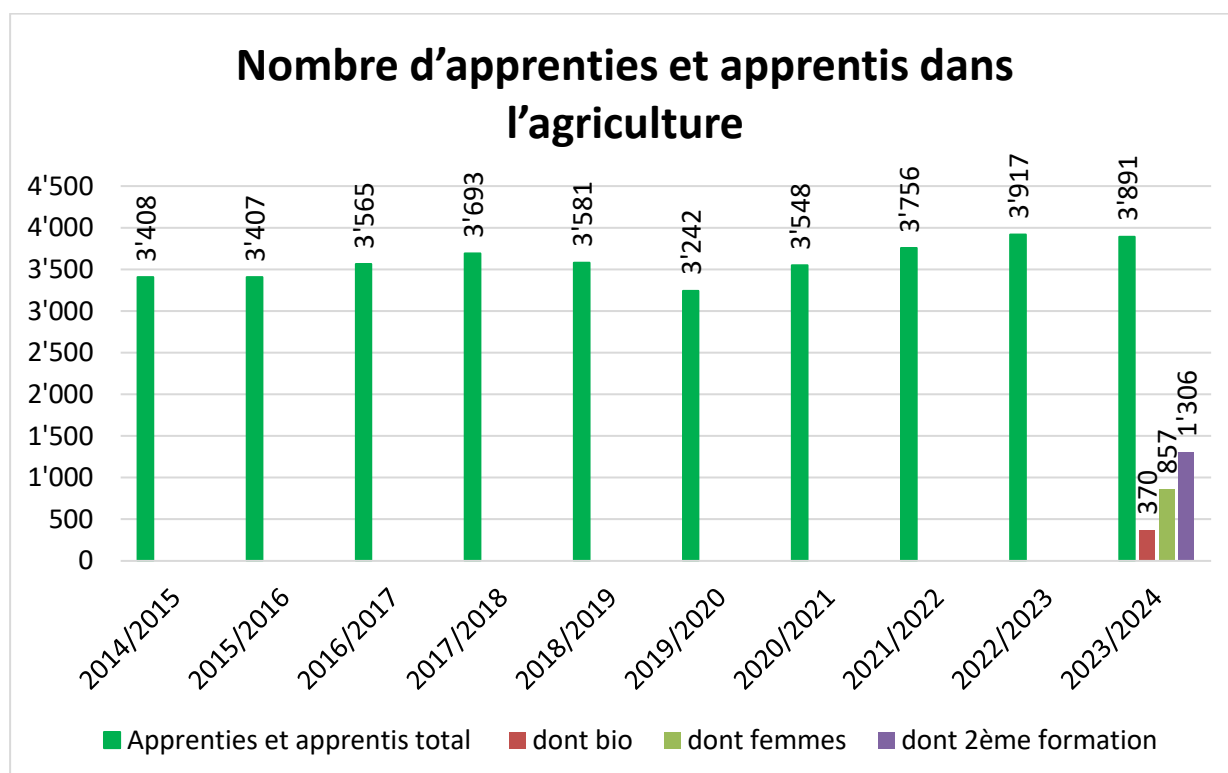
Formation supérieure

Dans le meilleur des cas, la formation se poursuit après le CFC par l'examen professionnel. Celui-ci peut être passé au plus tôt après deux ans de pratique professionnelle. La deuxième orientation chez les agriculteurs/trices et les viticulteurs/trices sera reconnue comme une année de pratique.

La formation professionnelle supérieure fera également l'objet d'une révision totale. Mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2029/2030 → c'est à ce moment-là que les premiers obtiendront leur CFC selon la nouvelle ordonnance.

Nombre d'apprentis CFC champ professionnel de l'agriculture

L'attractivité de nos métiers se reflète également dans le nombre d'apprentis qui a tendance à augmenter :





Vous trouverez de plus amples informations ici (état juillet 2024) :

www.agri-job.ch

- [Concept d'information et de formation](#)
- Fiche technique pour les entreprises formatrices pour les métiers [d'agriculteur/trice](#), de [viticulteur/trice](#) et [d'arboriculteur/trice](#)
- [Tableau des leçons de toutes les professions](#)
- [Cours interentreprises](#)
- [Ordonnance sur la formation](#)
- Plans de formation ([compétences opérationnelles communes](#), [arboriculteur/trice CFC](#), [viticulteur/trice CFC](#), [maraîcher/ère CFC](#), [agriculteur/trice CFC](#))
- [Argumentaire pour la deuxième orientation](#)

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire :

- Loïc Bardet (f/d) : 021 614 04 77, l.bardet@agora-romandie.ch
- Petra Sieghart (d/f) : 056 462 54 31, petra.sieghart@agriprof.ch
- Diana Fomasi (i/d/f) : 056 462 54 40, diana.fomasi@agriprof.ch

Meilleures salutations
OrTra AgriAliForm

Loïc Bardet
Président

Petra Sieghart
Gérante

27 août 2024

W:\Bildung\Berufswerbung\Berufswerbung nach der Revision\Infoschreiben Berufsbildungszentren\Lettre d'information révision du champ professionnel de l'agriculture.docx